

Règlement
Reglement

18^e JURACIME

7 au 10 juin 2019



JURACIME

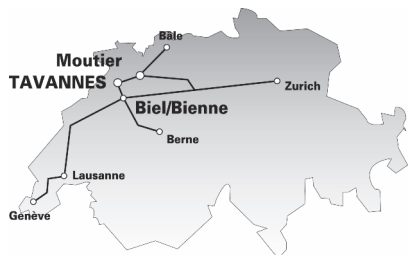
2019  18^E

COURSE PÉDESTRE PAR ÉTAPES
De Moutier à Tavannes par les crêtes
Etappenlauf auf den Höhenwegen des Berner Juras

www.lajuracime.ch

Renseignements généraux

Remarque préalable : pour des questions de lisibilité le mot coureur s'adresse à la fois à des femmes et à des hommes.



La JURACIME est une course pédestre par étapes, dont la longueur avoisine 77 km pour une dénivellation ascendante d'environ 2800 m. C'est une épreuve pénible et une bonne préparation est donc nécessaire.

La JURACIME a lieu du vendredi soir 7 juin au lundi matin 10 juin 2019 le long de l'Arc jurassien entre Moutier, Tavannes et Saint-Imier. Elle se divise en 5 étapes :

1 ^{re} étape :	Tavannes – La Werdtberg / Montoz	7 km	550 m dén. +
2 ^e étape :	Moutier – la Tour de Moron – Les Genevez	21 km	850 m dén. +
3 ^e étape :	Les Genevez – Les Reussilles / Tramelan (course contre la montre)	7 km	200 m dén. +
4 ^e étape :	Orvin – Chasseral	19 km	950 m dén. +
5 ^e étape :	Mont-Soleil – Tavannes	23 km	250 m dén. +

La course a lieu par n'importe quel temps. Le comité d'organisation peut être appelé à modifier le parcours selon les conditions météorologiques.

Le départ de la première étape est fixé à Tavannes le vendredi soir 7 juin 2019 à 19 heures.

Tavannes est une petite localité située sur l'axe ferroviaire et routier « Bienne – Sonceboz – Moutier » au pied Nord du col du Pierre-Pertuis (tunnel).

L'arrivée de la dernière étape est également fixée à Tavannes le lundi 10 juin 2019 aux alentours de 10 heures.

La distribution des dossards a lieu le vendredi 7 juin de 15 à 17 heures à la salle communale de Tavannes. La proclamation des résultats et la distribution des prix ont lieu le lundi 10 juin dès 11 h 30 à la salle communale de Tavannes.

Les listes des résultats finaux sont distribuées aux coureurs à cette occasion.

Les listes des résultats intermédiaires individuels et par équipes sont affichées tous les soirs de course à la salle communale de Tavannes.

Un logement collectif (dortoirs de la Protection Civile ou salle de gymnastique) est prévu à Tavannes pour chaque nuitée (prendre un sac de couchage avec soi). Sur demande il est possible (cf. feuille d'inscription) de loger à l'hôtel.

Les déjeuners, les repas du soir et les dîners du samedi et du lundi sont prévus par l'organisation (repas facultatifs : cf. feuille d'inscription). Le repas du dimanche à midi est remplacé par un copieux ravitaillement à l'arrivée de la 4^e étape dans une salle de l'hôtel du Chasseral.

Les habits de rechange et effets personnels sont amenés aux diverses arrivées par l'organisation.

Les organisateurs s'occupent du transport des coureurs qui le désirent pour rallier le départ des 2^e, 4^e et 5^e étapes et à l'issue des 1^{re}, 3^e, et 4^e étapes :

Arrivée 1 ^{re} étape :	transport : La Werdtberg / Montoz – Tavannes
Départ 2 ^e étape :	transport : Tavannes – Moutier
Arrivée 3 ^e étape :	transport : Les Reussilles / Tramelan – Tavannes
Départ 4 ^e étape :	transport : Tavannes – Orvin
Arrivée 4 ^e étape :	transport : Chasseral – Tavannes
Départ 5 ^e étape :	transport : Tavannes – Mont-Soleil

Un service sanitaire (samaritains) fonctionne pendant la totalité de l'épreuve.

La finance d'inscription est de CHF 180.–. Celle-ci n'est pas remboursable.

Toutefois, si le désistement parvient aux organisateurs avant la fin du délai des inscriptions, la somme de CHF 80.– est rétrocédée aux frais du requérant.

Les frais de logement et de repas dépendent des prestations choisies par le coureur (inscription à la carte) : cf. feuille d'inscription. En cas de désistement moins de 20 jours avant la course, l'argent de cette catégorie de frais n'est pas remboursé.

Passé ces délais, aucun remboursement n'est effectué, sauf en cas de situation exceptionnelle relevant d'une décision du comité d'organisation.

Le dernier délai d'inscription (paiement effectué) est fixé au 1^{er} mars 2019. Etant donné le nombre de participants limité à 200, les premiers inscrits ont la priorité.

Procédure d'inscription (possible à partir du 1^{er} décembre 2018) :

1^{re} phase : le coureur ayant reçu ce règlement télécharge le formulaire électronique sur le site www.lajuracime.ch, le complète et le renvoie à l'adresse e-mail : course@lajuracime.ch et effectue simultanément son paiement.

Attention ! Les frais de transfert bancaire sont à la charge du coureur.

2^e phase : le comité d'organisation de la JURACIME signale au coureur si son inscription est acceptée ou non (le comité d'organisation rappelle à chacun que le nombre de participants est limité à 200). En cas de non-acceptation, le remboursement de la finance d'inscription est effectué par le comité d'organisation.

Remarque : le coureur qui envisage d'envoyer son inscription à la JURACIME à une date proche du dernier délai (début février – 1^{er} mars 2019) a intérêt à se renseigner si cette épreuve n'affiche pas « complet » (site internet : www.lajuracime.ch)

Mode de paiement :

En francs suisses sur CCP 25-9693-5, la JURACIME, CH-2710 Tavannes, Code IBAN : CH84 0900 0000 2500 9693 5 ou Code IBAN : CH35 8005 1000 0052 3380 8/EUR No de compte : 12338.08, No de clearing (NCB) : 80093 Code Swift : RAIF CH 22. Bénéficiaire : La JURACIME, CH-2710 Tavannes

Mention : « tous les frais à ma charge » à l'intention de votre banque pour le transfert bancaire.

D'autres renseignements concernant le déroulement de la course peuvent être obtenus par courriel à l'adresse course@lajuracime.ch.

Toute modification d'inscription doit être effectuée en remplissant et en nous transmettant un nouveau formulaire électronique à l'adresse ci-dessus. Les demandes seront prises en compte jusqu'au 1^{er} mars 2019.

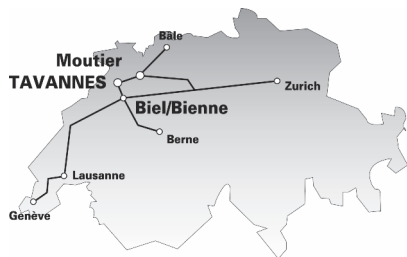
Le jour de la course, lors du retrait des dossards, chaque coureur reçoit une enveloppe contenant 1 fiche de renseignements détaillés concernant les 4 jours de course, les horaires, les activités annexes et les bons correspondant aux prestations choisies (repas) lors de son inscription.



DU 7 AU 10 JUIN 2019

Allgemeine Auskünfte

Voranmerkung: Das Wort « Läufer » wird hier für Männer und Frauen verwendet.



Der JURACIME ist ein Etappenwettbewerb, mit einer Länge von 77 km und einer Höhendifferenz von ca. 2800 m. Ein anstrengender Wettlauf, auf den es sich vorzubereiten gilt.

Der JURACIME findet vom Freitagabend, den 7. bis Montagmorgen, 10. Juni 2019 auf den Jurahöhen zwischen Moutier, Tavannes und Saint-Imier statt. Er ist in 5 Etappen aufgeteilt:

1. Etappe:	Tavannes – La Werdtberg / Montoz	7 km	550 m Höhendiff. +
2. Etappe:	Moutier – la Tour de Moron – Les Genevez	21 km	850 m Höhendiff. +
3. Etappe:	Les Genevez – Les Reussilles / Tramelan (Wettlauf gegen die Zeit)	7 km	200 m Höhendiff. +
4. Etappe:	Orvin – Chasseral	19 km	950 m Höhendiff. +
5. Etappe:	Mont-Soleil – Tavannes	23 km	250 m Höhendiff. +

Der Wettlauf findet bei jedem Wetter statt. Das Organisationskomitee kann dazu aufgerufen werden, die Strecke je nach Wetterbedingungen abzuändern.

Der Start der ersten Etappe findet am Freitagabend, den 7. Juni 2019 um 19 Uhr in Tavannes statt. Tavannes ist eine kleine Ortschaft, die auf der Bahnhauptverkehrsstrecke « Biel – Sonceboz – Moutier » am Nordfuss des Gebirgspasses von Pierre-Pertuis (Tunnel) liegt.

Das Ziel der letzten Etappe ist ebenfalls in Tavannes und zwar am Montag, den 10. Juni 2019 ca. um 10 Uhr.

Die Startnummernverteilung findet am Freitag, den 7. Juni von 15.00 bis 17.00 Uhr im Gemeindehaus von Tavannes statt.

Die Rangverkündigung und die Preisverteilung finden am Montag, den 10. Juni um 11.30 Uhr im Gemeindehaus von Tavannes statt.

Bei dieser Gelegenheit werden die Listen der Endergebnisse an die Läufer verteilt.

Die Listen der Individuellen – und der Mannschaftszwischenergebnisse, werden jeden Wettlaufabend im Gemeindehaus von Tavannes publiziert.

Für Übernachtung in Tavannes, wird eine Gruppenunterkunft (Zivilschutzanlage oder Turnhalle) eingerichtet (nehmen Sie bitte Ihren Schlafsack mit). Auf Anfrage ist es möglich (vgl. Anmeldungszettel), im Hotel zu übernachten.

Frühstück, Mittag- und Abendessen werden von Samstag bis Montag von den Organisatoren bereitgestellt. (Fakultative Mahlzeiten: vgl. Anmeldeschein). Das Mittagessen vom Sonntag wird durch eine reichliche Verpflegung am Ziel der 4. Etappe, im Picknicksaal des Hotel Chasseral, ersetzt.

Ersatzkleider und persönliche Gegenstände werden von den Organisatoren dem Läufer jeweils ans Ziel gebracht. Die Organisatoren transportieren alle Läufer, die es wünschen, an den Start der 2., 4. und 5. Etappe und ans Ziel der 1., 3. und 4. Etappe:

Ziel 1. Etappe:	Transport: La Werdtberg / Montoz – Tavannes
Start 2. Etappe:	Transport: Tavannes – Moutier
Ziel 3. Etappe:	Transport: Les Reussilles / Tramelan – Tavannes
Start 4. Etappe:	Transport: Tavannes – Orvin
Ziel 4. Etappe:	Transport: Chasseral – Tavannes
Start 5. Etappe:	Transport: Tavannes – Mont-Soleil

Samariter sind während dem ganzen Wettlauf einsatzbereit.

Die Anmeldegebühr beläuft sich auf CHF 180.– und wird nach Ende der Anmeldefrist nicht rück-erstattet. Wenn Ihre schriftliche Annullierung vor Ende der Anmeldefrist den Organisatoren eingereicht wird, werden CHF 80.– rückerstattet.

Die Kosten für Unterkunft und Mahlzeiten hängen von den individuellen Leistungen ab, welche vom Läufer bei der Anmeldung gewünscht wurden: (vgl. Anmeldeschein). Trifft Ihre Annullierung weniger als 20 Tage vor dem Wettlauf ein, müssen die individuellen Leistungen bezahlt werden und können nicht rückerstattet werden.

Nach Ablauf dieser Fristen, sind keine Rückerstattungen mehr möglich. Im Falle von höherer Gewalt, entscheidet das Organisationskomitee ob Rückerstattungen möglich sind.

Die Anmeldefrist (Eintreffen der Zahlung) ist am 1. März 2019. In Anbetracht der beschränkten Teilnehmerzahl von 200 Läufern, werden die Anmeldungen in der Reihenfolge des Eingangsdatums bestätigt.

Anmeldeverfahren (ab: 1. Dezember 2018):

1. Phase: der Läufer, der dieses Reglement bekommen hat, lädt auf der Homepage der Juracime das Anmeldeformular herunter, ergnzt es und sendet es via Email unter: course@juracime.ch zurück und bezahlt gleichzeitig die Anmeldegebühr. **Achtung: der Teilnehmer übernimmt die Überweisungsgebühren.**

2. Phase: das Organisationskomitee der Juracime teilt dem Läufer mit, ob seine Anmeldung akzeptiert ist oder nicht (es werden nur bis 200 Läufer akzeptiert). Die Anmeldegebühr wird durch das Organisationskomitee zurückerstattet, wenn die Anmeldung nicht möglich ist. Das Komitee rät allen Läufern, die sich Anfang 2019 (Februar) anmelden möchten, sich auf der Homepage www.lajuracime.ch zu erkundigen, ob der Lauf nicht ausgebucht ist.

Zahlungsmöglichkeiten:

In Schweizerfranken auf Postcheckkonto Nr. 25-9693-5, La JURACIME, CH-2710 Tavannes, IBAN Code: CH84 0900 0000 2500 9693 5 oder IBAN Code (International Bank Account Number): CH35 8005 1000 0052 3380 8/EUR, Clearing Nr. (NCB): 80093

Swift: RAIF CH 22. Empfänger: La JURACIME, CH-2710 Tavannes

Weitere Informationen können via Email course@lajuracime.ch angefragt werden. Anmeldeänderungen werden bis zum 1. März 2019 angenommen. Diese Änderungen können nur via einem neuen elektronischen Anmeldeformular gemacht werden.

Bei der Startnummernverteilung am Wettlaufstag erhält jeder Läufer einen Umschlag, mit detaillierten Informationen zu den 4 Wettlaufstagen, dem Zeitplan, den Nebenaktivitäten und Gutscheine für die gebuchten Leistungen, entsprechend dem Anmeldeschein.



VOM 7. BIS 10. JUNI 2019

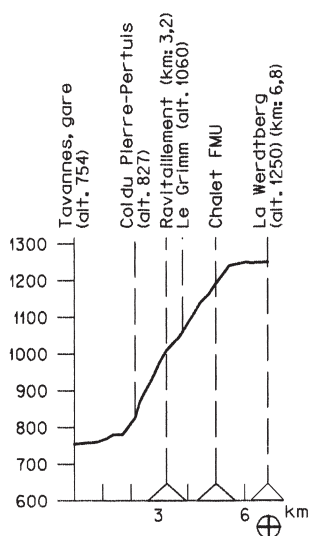
1^{re} étape : 550 m de montée à se mettre sous les pieds un vendredi soir... avant le souper ! Une entrée en matière assez pénible attend donc tous les coureurs. Mais si le temps joue le jeu, un paysage d'une grande beauté s'ouvrira à chacun : coup d'œil sur l'Orval, puis sur le Vallon de Saint-Imier, enfin vue sur les Alpes aux abords de l'arrivée, sans oublier le passage romain sous « le Pierre-Pertuis ».

2^e étape : C'est l'une des deux étapes phares de la JURACIME avec le passage sous la Tour de Moron, qui est le « must » actuel de la région, mais aussi le point culminant de cette 2^e étape. Le village des Genevez servira d'arrivée intermédiaire avant la course contre la montre de l'après-midi. Peut-être que quelques coureurs utiliseront cette pause-repas pour se doper à la « Tête de Moine », spécialité fromagère de la région.

3^e étape : 7 km de course contre la montre ou 7 km de solitude pedestre le long d'un parcours « casse-pattes » sans que les copains-coureurs puissent jouer le rôle de locomotive lorsque le moral et les jambes grincent quelque peu ! Heureusement Tavannes, sa cantine, ses douches et ses tables de massage ne sont pas si loin...

4^e étape : Il serait hautement souhaitable pour l'image de marque de notre région que le Chasseral daigne une fois se montrer sous son meilleur jour : chaleur et ciel sans nuage... plutôt que de refuser obstinément de se dévoiler ! Après quelques heures de récupération, tous les coureurs, leurs accompagnants et les bénévoles se retrouveront dès 16h30 à la salle communale de Tavannes pour un apéritif léger.

5^e étape : Cette étape permet aux sprinters de s'en donner à cœur-joie si leurs « fibres rapides » n'ont pas été lessivées au cours des jours précédents... Enfin la manifestation se terminera au son de GénéraSon de Tavannes par un repas pris en commun entre coureurs, bénévoles et organisateurs avant la proclamation des résultats finaux.



1^{re} étape

Tavannes – Montoz (Werdberg)

Distance : 7 km

Dénivellation : 550 m

Lieu de départ : Tavannes

Heure de départ : 19h00

Temps-limite de course : 1 h 30

△ (3) Ravitaillement

⊕ (1) Service sanitaire

Arrivée : Werdberg

Echelle : 1 km → : 3,4 mm 100 m ↑ : 4,4 mm

2^e étape

Moutier – La Tour de Moron – Les Genevez

Distance : 21 km

Dénivellation : 850 m

Lieu de départ : Moutier

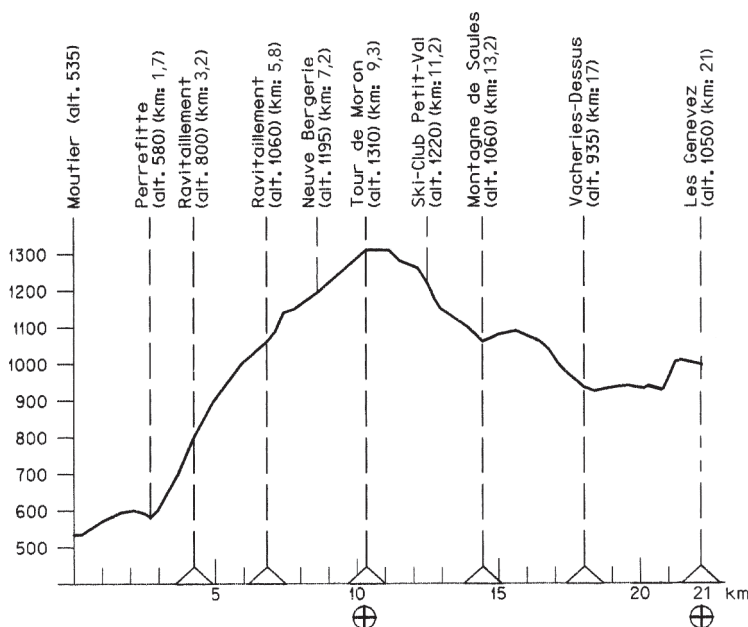
Heure de départ : 9h00

Temps-limite de course : 3 h 30

△ (6) Ravitaillement

⊕ (2) Service sanitaire

Arrivée : Les Genevez



3^e étape

Les Genevez – Les Reussilles / Tramelan

Distance : 7 km

Dénivellation : 200 m

Lieu de départ : Les Genevez

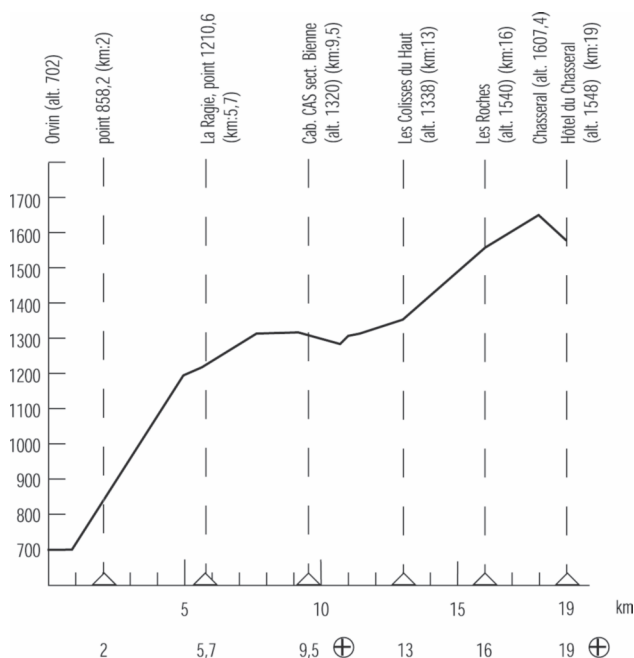
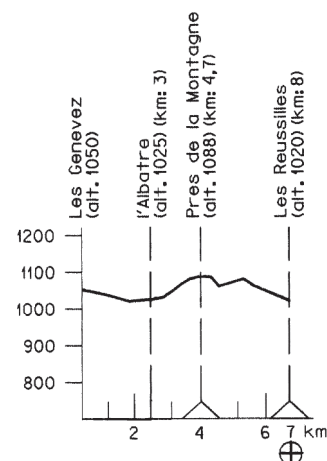
Heure de départ : 15h00

Temps-limite de course : 1 h 15

△ (2) Ravitaillement

⊕ (2) Service sanitaire

Arrivée : Tramelan



4^e étape

Orvin – Chasseral

Distance : 19 km

Dénivellation : 950 m

Lieu de départ : Orvin

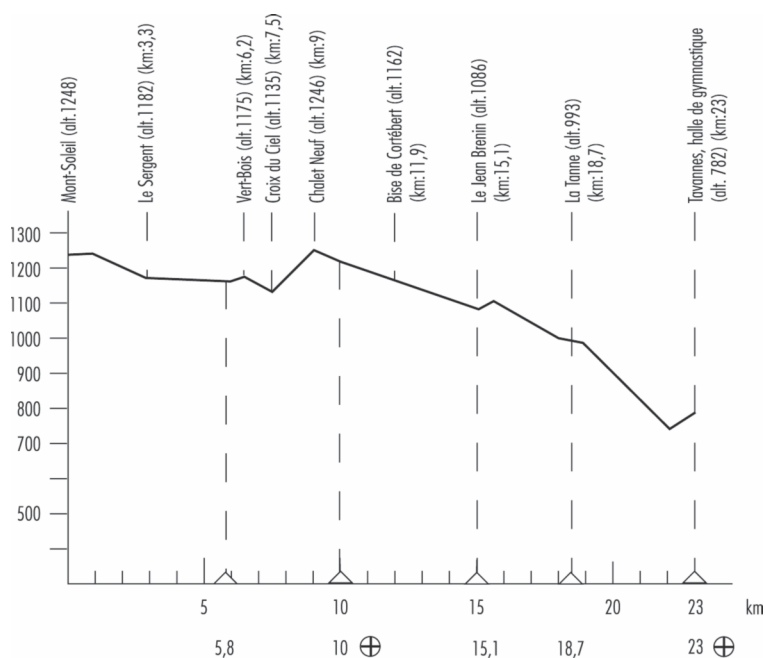
Heure de départ : 10h00

Temps-limite de course : 3 h 30

△ (6) Ravitaillement

⊕ (2) Service sanitaire

Arrivée : Hôtel du Chasseral



5^e étape

Mont-Soleil – Tavannes

Distance : 23 km

Dénivellation : 250 m

Lieu de départ : Mont-Soleil

Heure de départ : 8h00

Temps-limite de course : 3 h 00

△ (5) Ravitaillement

⊕ (2) Service sanitaire

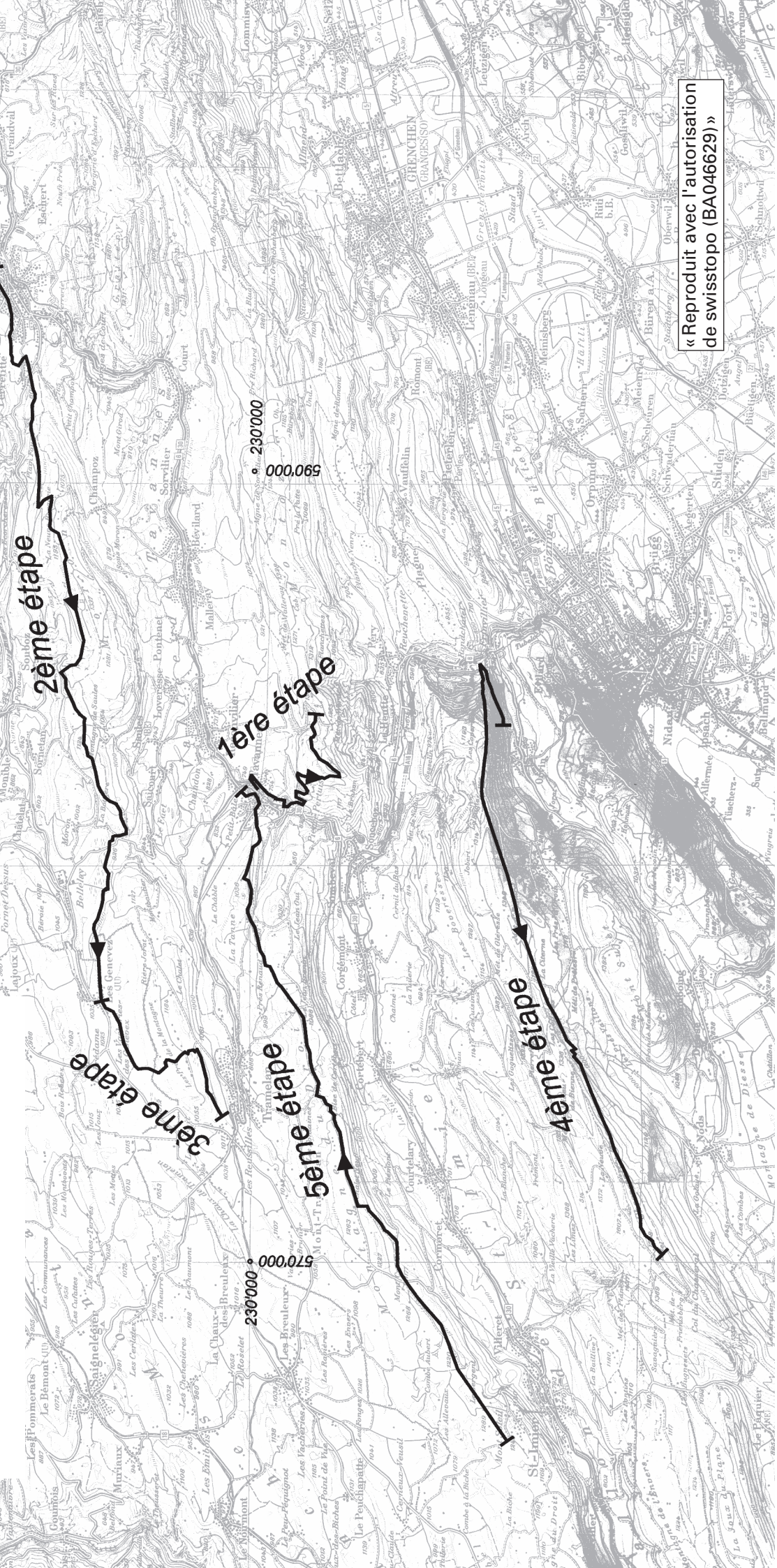
Arrivée : Tavannes, halle de gymnastique



JURACIME
2019

DU 7 AU 10 JUIN

18^E



« Reproduit avec l'autorisation
de swisstopo (BA046629) »

Règlement de course



DU 7 AU 10 JUIN 2019

- 1 Le comité d'organisation de la JURACIME décline toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie. Le coureur doit être assuré pour ce genre d'épreuve pédestre.
- 2 Un classement est établi après chaque étape. Le vainqueur de la JURACIME est le coureur ayant réalisé le meilleur temps sur l'ensemble des 5 étapes. Il n'y a pas de bonifications à l'arrivée des étapes.
- 3 Deux catégories individuelles sont établies : « cat. Hommes » et « cat. Femmes ».
Un classement subsidiaire « vétéran hommes » et « vétéran femmes » dès 45 ans (année de naissance : 1974 et années précédentes) est également établi.
- 4 Un classement par équipe de 3 coureurs (inscription des équipes à faire lors de la remise des dossards), est établi en tenant compte de l'addition des 3 temps finaux des coureurs de l'équipe. Ce classement par équipe est divisé en « catégorie hommes » et « catégorie femmes ». Si l'équipe comprend 1 homme, elle court pour le classement de la « catégorie hommes ».
A noter que la formation des équipes est indépendante de toute appartenance à un club : liberté est donnée à chacun de former une équipe de 3 coureurs.
- 5 L'utilisation des bâtons de ski ou de nordic walking est tolérée.
- 6 Prix :
 - prix souvenir à chacun
 - prix aux meilleurs sur l'ensemble des 5 étapes de la JURACIME
 - prix à la meilleure équipe sur l'ensemble des 5 étapes de la JURACIME.
- 7 Primes :

« Cat. hommes » :	1 ^{er} du classement général :	CHF 400.–
	2 ^e du classement général :	CHF 300.–
	3 ^e du classement général :	CHF 200.–
« Cat. femmes » :	1 ^{re} du classement général :	CHF 400.–
	2 ^e du classement général :	CHF 300.–
	3 ^e du classement général :	CHF 200.–
- 8 Il est interdit aux coureurs de quitter le chemin prévu par l'organisation. Des contrôles sont effectués.
- 9 Un coureur ne peut pas participer à l'une ou l'autre des étapes seulement et figurer dans le classement.
- 10 Avant chaque départ (–15 min.), il est procédé à un appel (signature) afin de permettre à l'organisation de communiquer certains renseignements.
Diverses informations avant la première étape du vendredi 7 juin 2019 sont données au départ à Tavannes à 18h30 (–30 min.).
- 11 Les points non prévus par le présent règlement sont du ressort des responsables de la course.
Le texte français du présent règlement fait foi.

Laufsreglement



VOM 7. BIS 10. JUNI 2019

1. Bei Unfall oder Krankheit lehnt das Organisationskomitee der JURACIME jegliche Verantwortung ab. Die obligatorische Versicherung ist Sache des Teilnehmers.
2. Ein Klassement wird nach jeder Etappe erstellt. Der Sieger der JURACIME ist der Läufer mit der Bestzeit für die gesamten 5 Etappen. Es gibt keine Zeitgutschrift pro Etappenziel.
3. Es gibt zwei individuelle Kategorien : « Männer Kat. » und « Frauen Kat. »
Dazu gibt es auch ein zusätzliches Klassement « Senior-Männer » und « Senior-Frauen » ab 45 Jahren (Geburtsjahr : 1974 und vorherige Jahrgänge).
4. Das 3-Läufer-Mannschaft Klassement, (die Teams schreiben sich bei der Abgabe der Startnummern ein), wird durch die kumulierten 3 Schlusszeiten der Mannschaftsläufer erstellt. Dieses Mannschaftsklassement wird in « Männerkategorie » und « Frauenkategorie » aufgeteilt. Sobald in der Mannschaft ein Mann mitläuft, gilt das Klassement « Männerkategorie ».
Die Aufstellung der Mannschaften ist unabhängig von Mitgliedschaften in einem Klub. Jeder hat die Möglichkeit, eine 3-Läufer-Mannschaft anzumelden.
5. Die Benutzung von Skistöcken ist möglich.
6. Preis :
 - Erinnerungspreis für jeden Teilnehmer
 - Preis an den Gewinner für die Bestzeit der gesamten 5 Etappen der JURACIME
 - Preis an die Gewinner-Mannschaft für die Bestzeit der gesamten 5 Etappen der JURACIME.
7. Preisgelder :

« Männer Kat. » :	1. der Gesamtwertung :	CHF 400.–
	2. der Gesamtwertung :	CHF 300.–
	3. der Gesamtwertung :	CHF 200.–
« Frauen Kat. » :	1. der Gesamtwertung :	CHF 400.–
	2. der Gesamtwertung :	CHF 300.–
	3. der Gesamtwertung :	CHF 200.–
8. Die markierte Laufstrecke darf nicht verlassen werden. Es werden Kontrollen ausgeführt.
9. Ein Läufer kann nicht nur an einzelnen Etappen teilnehmen und im Klassement stehen.
10. Vor jedem Start (–15 Min.) werden sämtliche Namen aufgerufen (Unterschrift wird verlangt), damit die Organisation wenn nötig Auskunft über die Teilnehmenden geben kann.
Vor der ersten Etappe am Freitag, den 7. Juni 2019, werden beim Start in Tavannes um 18.30 Uhr (–30 Min.) verschiedene Informationen mitgeteilt.
11. Punkte, welche in diesem Reglement nicht aufgeführt sind, gehören zum Ressort der Wettlaufverantwortlichen. Der französische Text dieses Reglements ist massgebend.



La Tour de Moron

*Réveil d'un antique symbole de vigilance,
d'élévation, mais aussi invitation
aux rêves lointains, la Tour est signe
de ralliement et de croyances partagées.*

Six cents apprentis maçons romands ont érigé, entre Moutier et Bellelay, sur la chaîne de Moron, commune de Valbirse, à 1336 mètres d'altitude, une tour qui domine le paysage jurassien des trente mètres de sa masse spiroïdale. Plantée sur l'une des crêtes les plus élevées du massif montagneux, elle constitue un extraordinaire belvédère qui laisse, sur 360 degrés, le regard pénétrer dans l'intimité des vallons et vallées, flotter sur la houle pétrifiée des crêts et sommets, percer la pénombre des cluses et des gorges, vagabonder vers le nord jusqu'aux Vosges et la Forêt-Noire, vers le sud, jusqu'à la chaîne des Alpes.

(Texte tiré de Jura pluriel N° 45)

L'architecte est Mario Botta et les trois héros de cette tour qui fait la fierté de notre région ont pour nom : Théo Geiser, le regretté Antoine Bernasconi et Henri Simon

Remerciements

Le comité d'organisation de la JURACIME 2019 tient à remercier d'ores et déjà très chaleureusement toutes les personnes, sociétés, associations et communes ainsi que les entreprises commerciales, bancaires, industrielles et sportives qui le soutiennent dans l'organisation de cette course pédestre par étapes. Sans ce soutien, la JURACIME ne pourrait pas avoir lieu.

Un GRAND MERCI à chacun !

Le comité d'organisation de la JURACIME 2019

Das Organisationskomitee der JURACIME 2019 dankt jetzt schon allen Personen, Gesellschaften, Vereinen und Gemeinden sowie Handels-, Bank-, Industrie- und Sportunternehmen, welche die Organisation dieses Etappenwettkaufs unterstützen. Ohne diese Unterstützung könnte der JURACIME nicht stattfinden.

HERZLICHEN DANK !

Das Organisationskomitee der JURACIME 2019